

## FICHE DE QUOTIENT FAMILIAL – 2025

Comme chaque année, vous devez procéder au calcul de votre quotient familial. Celui-ci est valable du 1<sup>er</sup> janvier 2025 au 31 décembre 2025. Tout au long de l'année, les familles doivent signaler les éventuels changements de situation familiale ou professionnelle au Service Education :

site internet – [espace citoyens](http://espace.citoyens) ou [service-education@lesigny.fr](mailto:service-education@lesigny.fr)

Nom des parents .....

Nom et Prénom de(s) enfants(s) .....

Adresse .....



Sollicitent le calcul de quotient familial pour les structures suivantes :

- |  |  |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Crèche Collective                   | <input type="checkbox"/> Club 11/13 ans            |
| <input type="checkbox"/> Multi Accueil                       | <input type="checkbox"/> Restauration scolaire     |
| <input type="checkbox"/> Activités Club de l'Amitié          | <input type="checkbox"/> Accueil de Loisirs        |
| <input type="checkbox"/> Repas des aînés / Portage des repas | <input type="checkbox"/> Accueil Pré Post Scolaire |
| <input type="checkbox"/> Activités USCL                      |  |

Vous devez fournir pour le calcul de votre quotient, les pièces suivantes :

- 1 copie de votre livret de famille
- **ET** 1 copie de votre avis d'imposition, ou de non-imposition, 2024 sur les revenus 2023, comportant toutes les pages recto verso.
- **ET/OU** si vous percevez des prestations telles que RSA, Allocation PreParE, Allocation Adulte Handicapé, indemnités Pôle Emploi (courrier indiquant le montant journalier net), merci de fournir tous les justificatifs nécessaires attestant de vos revenus salariés et/ou autres revenus du foyer.

Pour les ressources mensuelles brutes supérieures à 4 725 €

- 1 copie de votre livret de famille.

**VOUS DEVEZ DEPOSER VOS DOCUMENTS UNIQUEMENT PAR**

**MAIL : [service-education@lesigny.fr](mailto:service-education@lesigny.fr)**

**AU PLUS TARD LE 30 NOVEMBRE 2025.**

En l'absence de tous documents après cette date, nous tenons à vous informer qu'il sera appliqué sur vos factures de l'année 2025 le tarif maximum.

Fait le .....

Signature :